

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 20 octobre 2020 en visioconférence – PV n°5

PAGE 1/2

- Présidence : Mme Béatrice MATHIEU (Présidente).
- Comités : MM. Stéphane BASQ (Représentant du CD auprès de la CRA), David WAILLIEZ (Représentant des Arbitres au Comité Directeur).
- Membres : Mmes, Nathalie LUCAS, Sandra RENON (CTRA)
MM. Jean Luc BERTAUD, Jacques DANTAN, Michel LALARDIE, Régis LATOUR, Séverin RAGER (CTRA)
- Invités : Mme Nathalie LE BRETON (CTA)
M. Julian GRELOT (CTA)
- Personnes excusées :
- Mme Sandra RENON
MM. Stéphane BASQ (Représentant du CD auprès de la CRA), David WAILLIEZ (Représentant des Arbitres au Comité Directeur), Régis LATOUR

Courrier reçu

- Courrier de Eric CREMADES : concernant un rapport complémentaire sur la prestation remarquée de Antoine NOEL. Après étude de sa situation, la CRA décide d'appliquer l'article 14 du règlement intérieur de la saison 2020-2021.
- Courrier de Dominique CASSAGNAU : concernant un rapport complémentaire sur la prestation remarquée de Pierre FERENBACH. Après étude de sa situation, la CRA décide de ne pas appliquer l'article 14 du règlement intérieur de la saison 2020-2021.
- Courrier de Jean-Marc BONNIN : concernant un rapport complémentaire sur la prestation remarquée de Christian MOGUEN. Après étude de sa situation, la CRA décide de ne pas appliquer l'article 14 du règlement intérieur de la saison 2020-2021.
- Courrier de la CDA 40 : concernant Gaëtan BEZECOURT et Odelin DESCAMPS. La CRA décide d'appliquer l'article 10 du règlement intérieur de la saison 2020-2021.
- Courrier de la CDA 79 : concernant l'arrêt de la candidature accélérée de Florian VIGNAUD.
- Courrier du club de Doazit : étude de la réserve technique en Annexe 1.

Mise à jour des effectifs

- Arbitre souhaitant bénéficier d'une année sabbatique pour la saison 2020/2021 :
- Mathieu DE MATOS :
- Considérant que la CRA a reçu le courrier le 13 octobre 2020,
 - Considérant que l'article 17 du RI de la CRA précise que toute demande d'année sabbatique pour convenance personnelle est transmise jusqu'au 31 Août (dernier délai),
 - Considérant que la demande de Mathieu DE MATOS concerne une indisponibilité médicale,
- La CRA donne un avis défavorable pour accorder une année sabbatique et propose à Mathieu DE MATOS de l'accompagner et faire application de l'article 42 du RI de la CRA.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du mardi 20 octobre 2020 en visioconférence – PV n°5

PAGE 2/2

○ Arbitres souhaitant mettre un terme à leur fonction d'arbitre à l'issue de la saison :

- Benjamin HAUTIER (R1)
- Cédric CHASSAIGNE (R3)

La CRA décide de les ôter de leur groupe d'observation. Dans l'hypothèse où ils décideraient de revenir sur leur décision, la CRA décidera de les intégrer dans la catégorie inférieure.

La CRA leur souhaite une bonne fin de saison.

○ Arbitres ne souhaitant pas reprendre l'arbitrage :

- Sam MEUNIER (R3)
- Marc SADOUD (AAR2)

La CRA les remercie pour les services qu'ils ont accomplis au service de l'arbitrage et leur souhaite une bonne continuation.

○ Arbitre souhaitant exercer la fonction d'arbitre assistant :

- Yazid BOUCHTAOUI (R3)

La CRA accède à sa demande et fait application de l'article 21 du règlement intérieur.

○ Passerelle JAR => R3 :

Etienne GIRARDIN est ajouté à la liste des passerelles JAR => R3 de la saison 2019-2020.

Résultats des candidats Ligue de la saison 2019/2020

La CRA valide les résultats et l'affectation des candidats R3 et AAR2 de la saison 2019/2020 (Annexe 2). Compte tenu de la reprise tardive du championnat « jeunes », les observations des candidats JAR de la saison 2019/2020 ne seront finalisées qu'au 31 octobre (sous réserve de match reporté et/ou indisponibilité d'arbitre).

Groupes d'observation

○ Groupes d'observation :

Des modifications ont été apportées au groupes d'observation.

La CRA valide les groupes d'observation (Annexe 3).

*La Présidente,
Béatrice MATHIEU*

*La Secrétaire de séance,
Nathalie LE BRETON*

Procès-Verbal validé le 21/10/2020 par Le Secrétaire Général Luc RABAT.

1 – Identification

Match n° 22488479 – Régional 2
Dimanche 11 Octobre 2020
LANGON FC (544734) – DOAZIT FC (531681)
Score : 1 but à 4

Arbitre officiel : BLONDY Jonathan (320545232)
Arbitre assistant 1 : EL GUENAOUI Abdellah (320545536)
Arbitre assistant 2 : LE BESQ Stéphane (1172419515)

Réserve technique posée par le club de Doazit après match

2 – Intitulé de la réserve

« Pose réserve sur le but de FCD refusé à la 42ème. Le ballon a traversé les filets. Et sur le 4ème but de Langon, le ballon a retraversé les filets. Cf vidéo envoyée à la Ligue. »

3 – Etude de la réserve

Sur la forme :

- Considérant que le club de Doazit a posé une réserve technique à l'issue de la rencontre,
- Considérant qu'aux termes de l'article 146 des Règlements Généraux (RG) de la F.F.F., « 1. Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :
a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu »,
- Considérant que la réserve technique formulée par le club de Doazit ne l'a été que postérieurement à la rencontre,
- Considérant, dès lors, que la réserve technique déposée par Doazit ne respecte pas les conditions de recevabilité fixées par l'article 146 des RG de la F.F.F.,

Sur le fond :

- Considérant, au surplus, que l'article 2, loi 5 de l'IFAB précise que « Les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat du match ».

4 – Décision

Par ces motifs,

La commission régionale de l'arbitrage déclare la réserve irrecevable en la forme et CONFIRME LE RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN. Transmet le dossier à la commission régionale des compétitions de la Ligue de football Nouvelle-Aquitaine pour HOMOLOGATION du résultat.

Dans le cadre de l'article 9 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des Règlements Généraux, la présente décision de la Commission Régionale de l'Arbitrage est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique.

La présidente de la CRA

Béatrice MATHIEU

*le Responsable des réclamations relatives à
l'application des Lois du Jeu*

Michel LALARDIE

CLASSEMENTS & AFFECTATIONS

SAISON 2019-2020



CANDIDAT RÉGIONAL

Candidat R3	District	Classement	Affectation
NOM Prénom			
RIVASSEAU Quentin	17	1	R3
PIPIER Julien	87	2	R3
GARDET Simon	33	3	R3
LEYE Alassane	33	4	R3
SANCHEZ Mathias	17	5	R3
SKALEJ Vincent	33	6	R3
LEBAS Yohan	17	7	R3
LEITE Louis	33	8	R3
SEIDNER Julien	33	9	R3
BERTHONNEAU Stevens	17	10	R3
DOS SANTOS Patrick	87	11	R3
DARAN Sylvain	33	12	R3
BRUN Christopher	87	13	R3
BOUBNAN Badr	33	14	R3
BRAMOULLE Matthieu	79	15	R3
LACROIX Loïc	40	16	R3
DOURTHE Théo	64	17	R3

Candidat AAR2	District	Affectation
NOM Prénom		
CHAIGNE Sébastien	16	AAR2
LESCARRET Eric	16	AAR2
PALMIER Sébastien	16	AAR2

Candidature accélérée AAR2	District	Affectation
RAVELEAU Simon	79	AAR2

REPARTITION DES GROUPES D'OBSERVATION 2020/2021



AER PROMO	
1	BROSSARD
2	CARREY
3	CHAUSSIER
4	DAMY
5	DUCASSE
6	GRATIANNE
7	JABLONSKI
8	LE GAL C
9	MAHAOUDI
10	ROUMIER
11	SARRIEAU
BONNIN JM	
BRUNET F	
CHAT	
LANDES	

R1 PROMO FFF		
1	BERTHELET	7 FRAPPREAU An*
2	BODIN	8 GANDOIS
3	DE MATOS	9 HIRI
4	DEPREZ	10 MORISSON
5	DERAM	11 QUERE
6	DUPAYS	12 SEJOURNE*
BARCELLA		
BOITARD		
STANOWSKI		
FEMININES		
1	CRUCHON	
2	ELBOUR	
3	ROCHEBILIERE E	
BARRIERE		BONNIN S
BERNARDET		VIVES SOLANA
BRUNET F		

R2 PROMO			
GROUPE A		GROUPE B	
1	ANGIBAUD A	1	ALCHARIF
2	ARCE	2	BENSSALAH
3	ASMA	3	COGULET
4	BERNARD	4	CORDEIRO VARAO
5	CHARUAU	5	IBANEZ B
6	MICHEAU	6	LIEGEON
7	MILLET	7	MARTINEZ L
8	MOGUEN	8	MERBOUHI
9	NAVARRO	9	SARDIN
BONNIN JM		LAURENT	
FOURNEAU		RENAUT	
MENSOUS		TREJAUT	

R3 PROMO					
GROUPE A		GROUPE B		GROUPE C	
1	BONNET B	1	BOUBNAN	1	DOURTHE
2	BOUZIDI	2	CHANTAL	2	DUPUY
3	BROSSEAU	3	DEMARCHE	3	FERENBACH
4	BRUN	4	ECH CHARRAT	4	GARDET
5	CAKA M	5	GHAZOUANI	5	GAUTIER
6	LEONARD	6	LEITE L	6	JACOT
7	PIPIER	7	MARION	7	PRADES
8	SANCHEZ M	8	YALCINER	8	SCHUTZ
DUPUIS		GRENIER		CASSAGNAU	
MENSOUS		LEITAO		JOUANDET	
PALLUAU		POURGATON		LAURENT	

AA ELITE			
GROUPE A		GROUPE B	
1	DELANNES Q	1	DUCLOSSON
2	DESTRUHAUT	2	EL BARNOUSSI
3	GICQUEAU	3	GOCGUN
4	LAMARE	4	GRELLIER
5	LEITE A	5	JUGIE
6	MARCHALANT	6	LAMONTAGNE
7	MARTINEZ J	7	RIBEIRO C
8	PALLARUELO		

AER NON PROMO	
1	BISME
2	FAIVRE
3	GRIZON
4	JOURDA
5	LESAVRE
BERNARDET	
BOITARD	
PLA	
STANOWSKI	

R1 NON PROMO			
GROUPE 1	GROUPE 2		
1	ATIA	1	ABDOUNE
2	BARATANGE	2	AUMONT
3	DAVID	3	CARON
4	DESLIOT	4	DE CASTRO
5	GEORGES	5	DESCHAMPS
6	GINGREAU	6	EL KHELOUANE
7	GRUFFAZ	7	LESAGE
8	HUGUET	8	SAIDANI
9	PLAINCHAMP	9	SEGUIN
GRENIER		LEITAO	
GUIGNARD		DOUCET	
LALARDIE		SIERRA	

R2 NON PROMO					
GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3			
1	BETON	1	BROSSIER	1	AHAMADA
2	CHAIGNE	2	DARTIAL	2	BLONDY
3	GENDRAUX	3	DAUBA	3	BONNEAU
4	LOUIS EUGENE	4	HURST	4	CHALVIDAN
5	PAQUEREAU	5	JAUNEAU	5	MENARD
6	PETIT	6	MARTINEZ M	6	MOURET
7	PONS	7	SARRAUTE R	7	OUEDRAOGO
8	TERRADE	8	TOUZANI R	8	POTIER
9	VIEIRA OLIVEIRA	9	VILLATEAU	9	RIBEIRO A
BRUNET JC		ARMAND		JOUANDET	
CREMADES		DAVID		LAMOTHE	
OVAN		DUPUIS		ROCHEBILIERE J	

R3 NON PROMO													
GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3			GROUPE 4	GROUPE 5	GROUPE 6	GROUPE 7					
1	AZOUAGH	1	ANGIBAUD J	1	AMASMIR	1	CHAKOUR	1	BEN MABROUK	1	AMMARI	1	ARRUAT
2	BEUGE	2	BOUCHET	2	BLANCHARD	2	DARAN	2	BODIAN	2	BASSENE	2	BAROUILLET
3	BERTHONNEAU	3	BRUNETEAU	3	BOUGRINI	3	FOLZ	3	BORDES	3	BELAICHI	3	DUFAU
4	BONNET F	4	CHARON	4	BOURGOIN	4	HERY	4	BROUCH	4	BERTAUX	4	GNANHOUA
5	BRAMOUILLE	5	DOS SANTOS P	5	HADDOU	5	LAFOURCADE	5	CAKA V	5	BOURGEOIS	5	KOHLER
6	COTTET	6	DOUSSELAIN	6	MADI ABDOU	6	LAROCHE	6	CAMARINHA	6	DELAForge	6	LACROIX
7	FOSSOUL	7	LABBEE	7	MAGNANT	7	MARTEAU	7	CIVEL	7	DOS SANTOS A	7	LANGLADE A
8	GUICHETEAU O	8	RICHARD	8	MARCOMBE	8	NJIKAM	8	GARCIA	8	GASTOU	8	LE TORTOREC
9	LEBAS	9	RIGAUD	9	MERIOUA	9	SAMARITANO	9	LE BESQ	9	GLAUNEZ	9	MARIE
10	MARY	10	SCHOEMAECKER	10	RIVASSEAU	10	SARRAUTE D	10	OUFRASSI	10	KHIAL	10	NDIATH
11	NOEL	11	THOMAS	11	SHELLEKENS	11	SKALEJ	11	OZTURK	11	MORTASSAGNE	11	ROJO
12	TOUPLIN	12	VOUZELLAUD	12	VALLET			12	SEIDNER	12	VERGNIAUD		
13	TROUBAT												
CREMADES		COLLIN		COLLIN		BRUNET JC		BOSSUET		ARMAND		LARRIGAUDIERE	
PALLUAU		GUIGNARD		DOUCET		FOURNEAU		LANZERAY		BOSSUET		RENAUT	
TEULIERE		OVAN		LALARDIE		SALMON		SALMON		DUPUY		TREJAUT	

AA R1			
GROUPE A		GROUPE B	
1	ARA	1	DELIAS
2	DAUSSEING	2	DENOIX
3	DRIOUACH	3	ERISSE
4	EL HASSAK	4	GALLET
5	FERNANDEZ	5	HOUASLI
6	GLEYZE	6	JAMALI
7	LAPLANCHE Q	7	KIN
8	LE GAL S	8	LAFAYE
9	POILLON	9	LATOUR
10	RICHOMME	10	MARQUES
11	ZAIDY		

AA R2			
GROUPE A		GROUPE B	
1	ABID	1	BOUAZZA
2	BELLANDI	2	CHAIGNE S
3	BOUBAD	3	DUVAL
4	BOUDIGUES Ge	4	FOUGEU
5	CHAGRA	5	GEMEAU
6	COINAUD	6	GUICHETEAU L
7	CROS	7	HEBERT
8	EL GUENAOUI A	8	LESCARRET
9	MOUSTAOUI	9	LORANDIN
10	NICOLETTO	10	OUHALI
11	PINEAU	11	PALMIER
12	SAHAM	12	PRESOTTO
13	ZIAD	13	TAMISIER

FEMININES	
1	AUBOURG
2	BERLUREAU
3	CHIGNARD
4	GROUFFIER
5	LACHAUD
BARRIERE	
BERNARDET	
BONNIN S	
BRUNET F	
VIVES SOLANA	

Tableau réalisé CRA
MAJ 20/10/2020 - 17H00